



Commune  
d'ALSTING

Place de la Mairie - 57515 ALSTING  
☎ 03 87 99 15 20  
☎ 03 87 99 21 85  
✉ contact@alsting.fr

ARRETE MUNICIPAL

**n°19/2026**

**portant réglementation provisoire de la circulation à  
l'occasion de la commémoration du 8 mai.**

**Le maire de la commune d'Alsting,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2542-1 et suivants, relatifs à la police des communes des départements de la Moselle,

Vu le code la sécurité intérieure, notamment son article L.511-1;

Vu le code de la voirie routière, notamment son article L.113-2;

Vu le code de la route, notamment ses articles R.417-6 et R.417-10;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité et la tranquillité des usagers de la voie publique et des personnes engagées dans le défilé de la Commémoration du 8 mai, le vendredi 8 mai 2026,

**ARRETE**

**Article 1** – A l'occasion de la commémoration du 8 mai, la commune d'Alsting organise, le vendredi 8 mai 2026, à partir de 11h00, un rassemblement Place de la Mairie, puis un cortège pédestre par la rue de l'Eglise jusqu'au Monument aux Morts. La cérémonie se poursuivra devant le Monument aux Morts par un discours du Maire, un dépôt de gerbes. Enfin départ du défilé en direction du café Thil pour dispersion et le vin d'honneur.

**Article 2** – la sécurité du rassemblement et du cortège pédestre sera assurée par la brigade de gendarmerie de Behren-lès-Forbach suivant les disponibilités de leur service.

**Article 3** – Tout stationnement sera interdit sur la place de la Mairie le vendredi 8 mai 2026 de 10h00 à 11h30.

**Article 4** - Cette réglementation sera matérialisée par un panneau de signalisation réglementaire.

**Article 5** – toutes contraventions au présent arrêté seront poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.

**Article 6** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- M. le Sous-Préfet de Forbach
- La Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach

Alsting, le 30 mars 2026.

Le Maire, Jean-Claude HEHN.

